



Eure-et-Loir

Commune d'ARCISSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 02 AVRIL 2025

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le

ID : 028-200084531-20250402-DELIB13_020425B-DE

Date de transmission de la convocation 26 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le deux du mois d'avril, le Conseil Municipal d'ARCISSES dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à 19 h 30, sous la présidence de Stéphane COURPOTIN - Maire d'ARCISSES.

Nom Prénom	Fonction	Membres présents	Membres absents excusés	Procuration à :
COURPOTIN Stéphane	Maire d'ARCISSES et Maire délégué de Margon	X		
TRIVERIO Valérie	1 ^{er} adjointe	X		
BOTINEAU William	2 ^{ème} adjoint		X	Pouvoir à Nadège LE BAIL
VEDIE Edwige	3 ^{ème} adjointe	X		
ENEAULT Hervé	4 ^{ème} adjoint	X		
GAUTHIER Nicole	5 ^{ème} adjointe	X		
CARLIER Thierry	6 ^{ème} adjoint Maire délégué de Brunelles	X		
RUHLMANN Philippe	Conseiller Municipal	X		
VAUDRON Francis	Maire délégué Coudreceau	X		
BOBAULT Bruno	Conseiller Municipal	X		
LETANG Didier	Conseiller Municipal	X		
DREUX Hervé	Conseiller Municipal	X		
CHERON Sylvie	Conseillère Municipale	X		
DE KONINCK Francis	Conseiller Municipal	X		
JOLY Jimmy	Conseiller Municipal	X		
LE BAIL Nadège	Conseillère Municipale	X		
DAVEAU Angélique	Conseillère Municipale		X	Pouvoir à Thierry CARLIER
HOCHEDÉ Véronique	Conseillère Municipale		X	
VAUDRON Aline	Conseillère Municipale	X		
HAYE GANET Mégane	Conseillère Municipale		X	
BARBAZ Marie	Conseillère Municipale	X		

Le quorum étant atteint, le Président de séance a déclaré la séance ouverte.
Philippe RUHLMANN a été nommé secrétaire de séance.

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – LOTISSEMENTS DE LA FLAMANDIERE (Délibération n°13-02/04/2025)

Suite à une erreur matériel la présente délibération annule et remplace la délibération portant le même numéro et passée en préfecture le 07/04/2025

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 avril 2024 approuvant pour l'exercice 2024 le budget 19005 – Budget lotissements du Plateau de La Flamandière.

Le Conseil Municipal ayant entendu l'exposé de Edwige VEDIE – Adjointe déléguée aux finances, le Maire s'étant retiré et n'ayant pas participé au vote, le Conseil Municipal à 19 voix pour, adopte les comptes administratifs de l'exercice 2024, arrêtés comme suit :

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le

ID : 028-200084531-20250402-DELIB13_020425B-DE

Libellés	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
19005 – LOTISSEMENTS DU PLATEAU DE LA FLAMANDIERE			
Dépenses	189 111.12 €	175 820.47 €	364 931.59 €
Recettes	189 111.12 €	175 820.47 €	364 931.59 €
Solde	0 €	0€	0 €
Solde	- €	- €	- €

Le Maire : Stéphane COURPOTIN.

Pour le maire empêché
V. TRIVERIO Adjointe



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 9/04/2025
et de la publication le 10/04/2025
Fait à ARCISSES, le 9/04/2025

Le Maire : Stéphane COURPOTIN.

Pour le maire empêché
V. TRIVERIO Adjointe

